

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
présents..... 43	7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
procurations..... 14	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER ,
absents 4	1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
Suffrage exprimé ... 57	

Etaient présents :

• Andilly :	/
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Michel LACOUX,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
• Domont :	Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	/
• Montlignon :	Alain GOUJON,
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Jean-Pierre ENJALBERT,
• Soisy-sous-Montmorency :	Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

PROMOTION DU TOURISME

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

EXPOSE DES MOTIFS

La communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE détient depuis le 1er Janvier 2016 la compétence relative à « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre de ses interventions obligatoires en matière de développement économique.

Dans ce cadre, PLAINE VALLÉE s'est engagée dans la création d'une offre de balades innovantes en forêt domaniale de Montmorency.

PLAINE VALLÉE souhaite en effet s'appuyer sur les ressources historiques et culturelles de son patrimoine afin d'initier le développement de l'économie touristique.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS est un partenaire essentiel pour l'élaboration de ces balades en forêt, constituant la caution scientifique pour la rédaction des contenus. Son identité et son rayonnement contribuent à promouvoir l'offre de Plaine Vallée et lui confère une valeur qualitative.

*Le partenariat s'organise autour des **trois axes** suivants :*

- *La **création** de parcours de promenades guidées par la ressource sonore en forêt domaniale de Montmorency.*
- *La **communication** et la **promotion** des parcours, notamment lors de l'inauguration, pouvant comprendre la création, et la production d'accompagnement*

Le conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal réuni le 22 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver les termes du projet de convention et autoriser le président à la signer.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération « PLAINE VALLEE »

CONSIDERANT les objectifs de promotion de la forêt domaniale de Montmorency partagés par la communauté d'agglomération et le l'Office National des Forêts ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en place d'un partenariat autour de projets permettant la mise en valeur des ressources historiques et naturelles du territoire de PLAINE VALLEE,

CONSIDERANT le projet de convention organisant un partenariat autour de différents axes,

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 22 Janvier 2019,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_12 -DE Date de télétransmission : 20/02/2019 Date de réception préfecture : 20/02/2019

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 5 février 2019,

Ayant entendu l'exposé de Madame BERTHY présentant le projet de délibération,

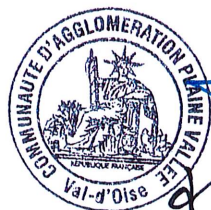
Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 9 Abstentions,

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe fixant les modalités d'un partenariat à mettre en œuvre entre PLAINE VALLEE et l'Office National des Forêts.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous actes découlant de son exécution.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 21/02/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_12
 -DE
 Date de télétransmission : 20/02/2019
 Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte à classer

DL2019-02-13_12

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-04-51.00 (MI215345553)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de partenariat avec l'
National des Forêts

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 12_Tourisme_Convention
partenariat ONF.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :12.1_Tourisme_Convention
ONF.PDF Type PJ : 42_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:10

